

LE SÉNAT

Le mardi 9 janvier 1973

La séance est ouverte à 8 heures, le président étant au fauteuil.

Prière.

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

[Traduction]

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le rapport du bibliothécaire parlementaire pour la 1^{re} session de la 29^e législature, 1973.

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, lors de la présentation du rapport du bibliothécaire l'an dernier, le sénateur Fergusson avait proposé qu'il soit publié en appendice aux *Procès-Verbaux* du Sénat. Je demande que le rapport qui vient d'être déposé par le président soit publié en appendice aux *Procès-Verbaux* du Sénat d'aujourd'hui.

Son Honneur le Président: Le Sénat est-il d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Paul Martin dépose les documents suivants:

Rapport du Bureau fédéral de la statistique pour l'année financière close le 31 mars 1971, conformément à l'article 4(3) de la loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport sur l'application de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 17 de ladite loi, chapitre I-10, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 12 de la loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries, chapitre F-24, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office de soutien des prix des produits de la pêche pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 7 de la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, chapitre F-23, S.R.C., 1970.

Copies des Ordonnances, chapitre 17 à 25, inclusivement, édictées par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest lors de la prolongation de la quarante-septième session du Conseil tenue à Frobisher Bay, les 11 et 13 octobre 1972, conformément à l'article 16(1) de la loi sur les territoires du Nord-Ouest, chapitre N-22, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1972-2718, en date du 23 novembre 1972, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

État des répartitions et mises au point des dettes contractées pour avance de grains de semences, de fourrage pour les animaux et pour aide sous toute autre forme, effectuées durant la période allant du 16 février 1972 au 4 janvier 1973, conformément à l'article 2 de la loi concernant certaines créances de la Couronne, chapitre 51, Statuts du Canada, 1926-1927. Aucun remboursement.

État de tous les deniers remboursés en vertu de la loi des remboursements (ressources naturelles) pour la période allant du 16 février 1972 au 4 janvier 1973, conformément à l'article 3 de ladite loi, chapitre 35, Statuts du Canada, 1932. Aucun remboursement.

Rapport du directeur des enquêtes et recherches, loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour l'année financière close le 31 mars 1972, en conformité de l'article 49 de ladite loi, chapitre C-23, S.R.C., 1970.

Relevé concernant la classification des prêts des banques à charte du Canada, en monnaie canadienne, au 30 septembre 1972, conformément à l'article 119(1) de la loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Relevé concernant la classification du passif-dépôts payable en monnaie canadienne des banques à charte du Canada au 30 avril 1972, conformément à l'article 119(1) de la loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales pour l'année financière close le 31 mars 1972, conformément à l'article 10 de la loi sur la conservation des forêts des Rocheuses orientales, chapitre 59, Statuts du Canada, 1947.

Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

Rapport du Secrétariat d'État du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1971, conformément à l'article 6 de la loi sur le secrétariat d'État, chapitre S-15, S.R.C., 1970.

LE DISCOURS DU TRÔNE

FIN DU DÉBAT SUR L'ADRESSE LE 8^e JOUR DE SÉANCE

L'honorable Léopold Langlois: Honorables sénateurs, je propose, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)(h) du Règlement:

Que les délibérations à l'appel de l'ordre du jour visant la reprise du débat sur la motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres du Parlement, se terminent le huitième jour de séance où la motion aura été débattue.

L'honorable Jacques Flynn: Puis-je demander à l'auteur de la motion ou au leader du gouvernement au Sénat si nous aurons des mesures législatives à examiner à la fin de ces huit jours et si c'est pour cette raison qu'on abrège le débat ou qu'on impose en quelque sorte la clôture?